



N° 19-19
AVENANT N° 01 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS DES DECHETERIES
Lots 1 et 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le bureau dûment convoqué le 12 avril 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

EXCUSE :

Monsieur BERNARD Marc

Il est exposé :

Ce marché a été attribué à l'entreprise Espaces Verts du Sud Est pour les 2 lots (lot 1 : secteur d'Heyrieux et lot 2 : secteur de Bourgoin), à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 30 mai 2019).

Afin de mettre en place un nouveau marché qui comportera 2 lots (un pour chaque site comme actuellement) pour le 1^{er} septembre 2019, il est nécessaire modifier par avenant le marché cité en objet pour les 2 lots.

Cet avenant a pour but de prolonger la durée d'exécution des 2 lots de 3 mois (soit jusqu'au 31 août 2019) sans modification du montant des forfaits annuels initiaux.

Le bureau après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

. D'accepter l'avenant n° 01 au marché d'entretien des espaces verts des déchèteries pour les 2 lots à compter du 1^{er} juin 2019 et ainsi prolonger sa durée d'exécution de 3 mois, soit :

Lot 1 :

- Montant HT : 2 130.53 €

Lot 2 :

- Montant HT : 1 542.07 €

. D'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du SMND, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 17 avril 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

Pour le Président,
Par délégué

Pascal BIDARD

